

INDEMNITÉS · BACHELOR SOINS INFIRMIERS · EN EMPLOI

		Définitions	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6	Semestre 7	Semestre 8
Taxe d'études	Taxe d'immatriculation à la HES-SO de CHF 700.- par semestre.									
Contribution aux frais d'études	<p>Couvre la participation aux frais suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise à disposition de vêtements professionnels et leur entretien par le CHUV • accès aux équipements informatiques et au Helpesk • licences pour les ressources informatiques en ligne • consommables pour les cours pratiques • forfait de 600 impressions/an disponibles sur la carte étudiant • forfait de CHF 100.- par travail de bachelor pour l'accès aux articles payants, via la bibliothèque • tarif préférentiel dans les restaurants du CHUV • cotisation de CHF 10.- reversée à l'ASSIDE • participation solidaire de CHF 10.- versée au Fonds d'entraide 									
Taxe NAREG	Taxe d'inscription obligatoire au registre GesReg/NAREG, registre national des professions de la santé.	-	-	-	-	-	-	-	-	CHF 130.- sur facture, fin juillet

* selon directives sur les taxes et indemnités.

REMARQUES:

- Les factures sont à acquitter dans les 30 jours, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exmatriculation.
- Les situations particulières restent réservées.